

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/02/2017

**Délibération n° D-2017-53**

Convention d'objectifs 2016-2017-2018 du Camji - Avenant n°4

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU.

**Pôle Vie de la Cité**

**Convention d'objectifs 2016-2017-2018 du Camji -  
Avenant n°4**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Au titre de cette convention, il vous est proposé de verser un deuxième acompte de 120 843 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017. Il convient donc de passer un avenant n°4 à cette convention. Pour mémoire, un premier acompte de 120 843 € a été attribué lors du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji un deuxième acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 41 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 4  |

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**



**AVENANT N°4  
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018  
DU CAMJI**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 16 février 2017

*D'une part,*

**ET**

L'Association Le Camji, représentée par Monsieur Eric DHELIN, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou Le Camji

*D'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

**PREAMBULE**

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique culturelle et, notamment, de la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

**ARTICLE 1**

L'article 5 « Modalités de versement de la contribution financière » est modifié comme suit :

5.1 - Modalités de paiement de la subvention pour la Ville de Niort :

La subvention de la Ville de Niort pour l'année 2017 s'élève à 362 530 €.

Un premier acompte, d'un montant de 120 843 €, a été versé suite au vote du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 120 843 € à l'association Le Camji qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Le versement de ce deuxième acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'association Le Camji  
Le Président

Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée

Eric DHELIN

Christelle CHASSAGNE